N° de dossier :



Demande d'autorisation d'installation d'un dispositif d'Assainissement Non Collectif

Loi sur l'eau du 30 décembre 2006, arrêté du 7 septembre 2009 modifié par l'arrêté du 7 mars 2012, arrêté du 27 avril 2012, et arrêté du 21 juillet 2015

Commune de :
☐ Création de l'assainissement non collectif
☐ Réhabilitation de l'assainissement non collectif
☐ Le présent projet fera l'objet d'une demande d'autorisation d'urbanisme (permis)
A. <u>Demandeur</u>
Nom et Prénom :
Adresse postale:
Mail :
Tél:
Adresse de la propriété où doit être installé l'assainissement :
Références cadastrales de la parcelle :Superficie :
D. I. Warstellister and
B. L'installateur
Identité et coordonnées de l'installateur :
Tel:
Mail :
☐ Travaux réalisés par le propriétaire lui-même
☐ Installateur non déterminé

C. Caractéristiques de l'immeuble

Nature des locaux desservis :
Maison individuelle
Activité
Autre (préciser) :
Résidence locative
Résidence principale
Résidence L secondaire
Importance de l'installation Nombre de logements :
Étude des effluents : Descriptif à réaliser pour les locaux à usage commercial
Estimation de la consommation
• Estimation de la charge polluante journalière :
Toutefois pour tous dossiers ayant une charge polluante > 20 EH *, une étude spécifique sera demandée.
*Equivalent habitant
*Equivalent habitant D. Etude sommaire du sol et de sa perméabilité (A remplir que s'il n'y a pas eu d'étude de sol)
D. Etude sommaire du sol et de sa perméabilité (A remplir que s'il n'y a pas eu d'étude de sol)
D. Etude sommaire du sol et de sa perméabilité (A remplir que s'il n'y a pas eu d'étude de sol) Seule une filière adaptée à votre situation donnera des résultats satisfaisants
 D. Etude sommaire du sol et de sa perméabilité (A remplir que s'il n'y a pas eu d'étude de sol) Seule une filière adaptée à votre situation donnera des résultats satisfaisants Le zonage d'assainissement, document de référence, est consultable en mairie. La totalité du dispositif doit être implantée à plus de 35 mètres des captages d'eau utilisée à la
 D. Etude sommaire du sol et de sa perméabilité (A remplir que s'il n'y a pas eu d'étude de sol) Seule une filière adaptée à votre situation donnera des résultats satisfaisants Le zonage d'assainissement, document de référence, est consultable en mairie. La totalité du dispositif doit être implantée à plus de 35 mètres des captages d'eau utilisée à la consommation humaine. Le système à mettre en place dépend de l'aptitude du sol à assurer l'évacuation et l'épuration des eaux. Important : en cas d'incertitude sur la nature du terrain, il est recommandé de procéder à une
 D. Etude sommaire du sol et de sa perméabilité (A remplir que s'il n'y a pas eu d'étude de sol) Seule une filière adaptée à votre situation donnera des résultats satisfaisants Le zonage d'assainissement, document de référence, est consultable en mairie. La totalité du dispositif doit être implantée à plus de 35 mètres des captages d'eau utilisée à la consommation humaine. Le système à mettre en place dépend de l'aptitude du sol à assurer l'évacuation et l'épuration des eaux. Important : en cas d'incertitude sur la nature du terrain, il est recommandé de procéder à une étude de sol à la parcelle Observations :
 D. Etude sommaire du sol et de sa perméabilité (A remplir que s'il n'y a pas eu d'étude de sol) Seule une filière adaptée à votre situation donnera des résultats satisfaisants Le zonage d'assainissement, document de référence, est consultable en mairie. La totalité du dispositif doit être implantée à plus de 35 mètres des captages d'eau utilisée à la consommation humaine. Le système à mettre en place dépend de l'aptitude du sol à assurer l'évacuation et l'épuration des eaux. Important : en cas d'incertitude sur la nature du terrain, il est recommandé de procéder à une étude de sol à la parcelle Observations :

E. Dispositifs de traitement

Les eaux de pluie ne sont pas admises dans les dispositifs.

	I Journal Officiel Pou	s les filières suivantes doivent être validées par le r les dispositifs motorisés, l'établissement d'un contrat		
☐ Microstations	Modèle:	.EH		
☐ Filtre compact à m	Modèl N° d'a	ne:		
☐ Filtre planté de roseaux : Une étude de filière sera demandée.		Concepteur :		
☐ Toilettes sèches : Traitement des eaux ménagères :		Volume de la cuve étanche : m³		
Dispositifs de traitem	ent traditionnels	<u>:</u>		
=	=	ui reçoit toutes les eaux usées de l'habitation. n m ³ :Marque :		
Le traitement :				
☐ Filtre à sab	ole vertical drainé (<i>Le</i>	e sable utilisé doit être siliceux et lavé) :		
Epaisseur d	m ² : Dimens u sable en cm: e gravier en cm:			
Autres Dispositifs : Dimensions :				
F. Pompe de	<u>relevage :</u>			
Présence : Position :	Oui Non Oui Non Oui Non Non Oui Noui Noui	sitif		

G. Ventilations du système :

• Une ventilation complète permet d'éviter la corrosion et les problèmes de mauvaises odeurs.
Ventilation primaire : prolongation de la colonne de chute des eaux usées assurée par une canalisation de diamètre 100 mm minimum, débouchant à l'air libre au-dessus du toit et équipée en sortie d'un champignon ou tuile à douille.
ET Ventilation secondaire: extraction des gaz assurée par une canalisation de diamètre 100 mm minimum, prolongée à 40 cm au-dessus du faitage du toit et équipée en sortie d'un extracteur statique ou éolien (raccordement suivant les prescriptions techniques du fabricant du système choisi).
Ventilation secondaire avec : Extracteur statique ☐ Extracteur éolien ☐
H. <u>Rejet des eaux :</u>
• <u>Évacuation des eaux usées traitées</u> :
<u>1 – Rejet en milieu superficiel :</u>
(Fournir obligatoirement l'autorisation de rejet du gestionnaire de l'exutoire (en page 6))
☐ Canalisation d'eaux pluviales ☐ un cours d'eau
☐ Fossé public ☐ autre, préciser :
Tosse prive. Proprietaire
2 – Infiltration dans le sol (à justifier ci-dessous) :
Coefficient de perméabilité du sol K = mm/h
Nombre de tranchées :
Longueur des tranchées :
Évacuation des eaux pluviales (Attention elles ne doivent pas transiter par la filière d'assainissement)
☐ Infiltration ☐ Cours d'eau ☐ Fossé ☐ Réseau pluviale ☐ Autre
I. Engagement de l'installateur
<u>Engagoment do inistanatour</u>
Je soussigné (e) : m'engage à respecter les règles techniques de réalisation
du système présenté dans ce document et prévenir
le SPANC, en vue de la vérification technique des travaux, <u>au moins 48 heures avant le démarrage des travaux</u> <u>d'assainissement.</u>
<u>u assamissement.</u>
Fait à, le
Signature et cachet de l'installateur :

J. Engagement du demandeur

☐ L'étude de sol, le cas échéant,

Je soussigné (e): m'engage à :	
 Respecter les règles techniques de réalisation du système présenté dans ce document, 	
 Prévenir le SPANC, en vue de la vérification technique des travaux, <u>au moins 15 jours</u> 	
avant le démarrage des travaux d'assainissement.	
 Assurer le bon fonctionnement de mon installation en respectant les règles d'utilisation et d'entretien. Laisser le libre accès des tampons de visite lors des prochaines visites de contrôle de bon fonctionnement 	
Fait à, le	
Signature du propriétaire :	
es informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la visualisation de l'assainissement autonome. Le destinataire des données e PANC. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui voncernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations, veuillez-vous adresser au SPANC.	
Le dossier de demande d'autorisation devra comporter les pièces suivantes :	
Attention tout dossier incomplet ne pourra être instruit)	
☐ Le présent formulaire,	
☐ Un plan de situation de l'habitation dans la commune,	
☐ Un plan de masse indiquant l'emplacement des différents appareils et dispositifs (à l'échelle)	
avec leurs exutoires (fossé, rivière, mare,) ainsi que l'évacuation des eaux pluviales.	

En cas de difficultés pour remplir le présent document, le **service Public d'Assainissement Non Collectif** est à votre disposition, n'hésitez pas à le contacter.

☐ L'autorisation de rejet des eaux traitées du gestionnaire de l'exutoire, si nécessaire.

Le dossier de demande doit nous parvenir au moins <u>UN MOIS</u> avant le dépôt de la demande d'autorisation d'urbanisme ou avant le début des travaux d'assainissement en cas de réhabilitation, à l'adresse suivante :

Service Public d'Assainissement Non Collectif de la Communauté de communes de la Veyle 10, rue de La Poste 01 290 Pont-de-Veyle

tél: 03 85 20 32 07 Port.: 06 07 38 89 28 e-mail: assainissement@cc-laveyle.fr

Renseignements en ligne sur le site internet : http://www.cc-laveyle.fr

Il est <u>indispensable</u> de prendre contact avec le service (03.85.20.32.07) afin de convenir d'un rendez-vous pour procéder au contrôle de **réalisation** <u>avant remblaiement de la filière de traitement</u> (au moins 48 heures avant).



Autorisation de rejet des eaux traitées issues d'une installation d'assainissement non collectif

La présente demande d'autorisation est à transmettre au gestionnaire de la voirie et ne concerne pas les dispositifs d'assainissement permettant l'épuration et l'évacuation des eaux usées traitées par le sol.

Les effluents rejetés devront respecter les normes de rejet autorisées par l'arrêté du 07 septembre 2009.

<u>Pièces à joindre à cette demande :</u> plan de situation et plan de masse du projet.

DEMANDEUR	
Nom et prénom :	
Adresse :	
Code postal :	Commune :
Tel :	@@
Adresse du terrain où sera ré	alisé l'assainissement :
Code postal :	Commune :
Références cadastrales du ter	rain (section et numéro de parcelle) :
« Je soussigné(e)	, vous demande, par la présente, l'autorisation de
rejeter les eaux usées traitées	s de mon futur système d'Assainissement Non Collectif dans :
○ Le fos	sé OLe réseau d'eaux pluviales
Situé (adresse du point de rej	et)
Date prévue des travaux :	
Le diamètre du tuyau de rejet	t sera de :mm.
Je m'engage par la suite à	réaliser le système d'Assainissement Non Collectif conformément au projet accepté par le
Service Public d'Assainisseme	nt Non Collectif de la Communauté de Communes de La Veyle »
Fait à :	Le :
Signature du demandeur :	
Ü	
PERSONNE PHYSIC	QUE OU MORALE AUTORISANT LE REJET
(A faire compléte	r par la personne ou le service portant autorisation)
Je soussigné (Nom et Prénom	ou dénomination)
Commune:	
Autorise Mme ou Mr	à rejeter les eaux traitées provenant d'un dispositif
d'assainissement non collecti	f de type (1):
	dans le milieu hydraulique superficiel dont la gestion m'incombe.
(1) précision du type de filière, du	nombre d'EH, de la marque.
Fait à	
Le:	
Signature (+ cachet) de la per	sonne portant autorisation :